

pareille idée. L'antagonisme ne fut alors jamais avoué, et les ministres croyaient sincèrement qu'un peu d'expérience en fait de gouvernement représentatif convaincrail Son Excellence que ses vues touchant l'administration des affaires publiques étaient erronées. Peut-être ont-ils eu tort. Peut-être auraient-ils dû résigner au bout d'une ou deux semaines après l'arrivée de Sir Charles Metcalfe, et dès la première fois qu'il exerça la prérogative sans leur avis; mais s'ils ont erré, c'était par suite de leur désir de ne pas nuire à Son Excellence, et je suis pleinement convaincu que, s'ils eussent été plus précipités, les mêmes individus qui les condamnent aujourd'hui *auraient été les premiers à se plaindre qu'ils étaient intraitables.*

“ A tort ou à raison, cependant, ils ne résignèrent pas et furent nécessairement contraints à assumer sur eux la responsabilité de nominations à l'égard desquelles ils n'avaient pas été consultés, ou qu'ils désapprouvaient. Ils souscrivirent à tout cela, jusqu'à ce qu'enfin, pendant la session du parlement, ils se sont aperçus qu'ils perdaient chaque jour du terrain par suite de l'opinion qui s'était répandue qu'ils ne possédaient pas la confiance du chef du gouvernement. Les journaux de l'opposition disaient ouvertement qu'il était fait des nominations sans leur avis, et que leurs mesures n'étaient pas approuvées par le gouverneur. Il a été avancé par M. Wakefield qu'il n'existait, à l'époque de leur résignation, entre le chef du gouvernement et eux-mêmes, aucun sujet de différend, nul cas d'une nomination faite juste dans le moment sans leur avis. On ne saurait hasarder une assertion plus fausse. M. Wakefield devait parfaitement bien savoir qu'il venait juste d'être fait la nomination la plus préjudiciable sans l'avis des ministres. Je fais allusion à celle de M. Powell comme greffier de paix du district de Dalhousie; et qu'un autre sujet de différend de la plus haute importance existait aussi, savoir: la réserve du bill des sociétés secrètes, projet de loi qui avait été introduit comme mesure du gouvernement avec le concours du gouverneur et emporté par des majorités accablantes dans les deux Chambres législatives, mais que Son Excellence résolut de réserver sans *avoir aucunement prévenu ses ministres de ses intentions.* Je ne me propose pas de discuter ici le mérite du bill. Il avait pour objet de supprimer les loges orangistes et autres sociétés secrètes. La marche recommandée par le ministère était *précisément la même que celle suivie en Irlande*, savoir: de réprimer ces institutions au moyen de l'action *exécutive.* Ce fut le gouverneur qui objecta à cette marche comme ayant un caractère de *proscription*, et ce fut aussi